

PETITION DE M. E.F. FAWTY CONCERNANT LE CAMEROUN  
SOUS ADMINISTRATION BRITANNIQUE

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2, et à l'article F complémentaire du règlement intérieur du Conseil de tutelle, et résumée, à cause de sa longueur, conformément au paragraphe 3 de l'article 85 du règlement intérieur)

1. M. E.F. Fawty communique une copie de la lettre qu'il a adressée le 2 juin 1955 au Conseil des Ministres fédéral, à Lagos, et qui contient des renseignements supplémentaires touchant sa pétition antérieure (T/PET.4/104). Il y joint la copie des lettres qu'il a échangées avec le Service de l'agriculture, la copie d'une déclaration que M. Coppin a faite "sous la foi du serment devant le tribunal", et la copie d'un extrait du compte rendu du procès où M. Fawty était prévenu d'avoir donné de faux renseignements.
2. M. Fawty se plaint que le juge n'ait tenu aucun compte des déclarations faites par lui-même, par M. Achimbi, par le brigadier Joseph Ngolo. Il affirme aussi que le juge ne lui a pas permis "d'appuyer par serment" l'accusation de faux témoignage qu'il portait contre M. Collin.
3. M. Fawty accuse M. Jon Dallas Coppin d'avoir "commis des délits et d'avoir pu, grâce à l'aide de M. Mullin, s'enfuir chez lui". Il demande que M. Coppin et les autres "complices de son crime" soient convoqués en justice.
4. M. Fawty ajoute que lorsque le Legal Secretary a examiné sa pétition, il s'est laissé égarer par "certaines personnes qui, employées depuis trop longtemps dans les services de l'Administration du Cameroun, avaient de la prévention et de l'animosité contre certains de leurs ressortissants". Le Legal Secretary, affirme-t-il, "a introduit une question touchant la guerre entre les Bali et les Widikum, ce qui est en dehors du sujet de la pétition".

-----